



Bâtiment LEED^{®1} :

Le système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) encourage et accélère l'adoption de la construction et du développement durable, à l'échelle internationale, par la création et la mise en œuvre d'outils et de critères d'évaluation compris et acceptés universellement.

LEED est un programme de certification par tierce partie et un point de référence international en ce qui concerne le design, la construction et l'opération des bâtiments durables à haute performance. Il fournit aux propriétaires et aux administrateurs des bâtiments les outils dont ils ont besoin pour avoir un impact immédiat et mesurable sur la performance de leurs bâtiments.

LEED promeut une approche globale en matière de durabilité, en visant la performance dans cinq domaines importants de la santé humaine et environnementale :

- l'aménagement écologique des sites;
- la gestion efficace de l'eau;
- l'énergie et l'atmosphère;
- les matériaux et les ressources;
- la qualité des environnements intérieurs.

Les bâtiments certifiés LEED (nouveaux bâtiments et bâtiments existants) répondent à des critères internationaux de performance très élevés. Attribuée au Canada par le Conseil du bâtiment durable du Canada, cette certification est une référence internationale en matière de design, de construction, de rénovation et d'exploitation de bâtiments durables.



BOMA BEST² :

BOMA BEST (Building Environmental Standards) est un programme national lancé en 2005 par BOMA Canada pour satisfaire aux besoins de l'industrie en matière de normes réalistes concernant la performance énergétique et environnementale des immeubles existants en se basant sur des informations exactes et vérifiées de façon indépendante.

Caractérisation des matières résiduelles :

Description de la composition des matières résiduelles générées en termes de quantités et de proportions selon différentes catégories de matières et certains modes de gestion.

Clé verte³ :

L'association des hôtels du Canada (AHC) gère le Programme Clé verte, qui est un système d'évaluation progressif conçu pour reconnaître les hôtels, les motels et les centres de villégiature qui se sont engagés à améliorer leur rendement financier et environnemental.

Basé sur les résultats d'une vérification environnementale approfondie, Clé verte évalue les hôteliers de 1 à 5 et leur donne des orientations pour réduire les coûts d'exploitation et les impacts sur l'environnement au moyen d'une consommation réduite de l'énergie, de la formation des employés et d'une gestion de la chaîne de sous-traitance. Les membres bénéficieront aussi d'occasions exceptionnelles visant les ventes, la commercialisation, les relations publiques et la formation d'un esprit d'équipe, sans parler de la réaction positive des clients.

Compensation carbonique⁴ :

La compensation des émissions de GES est un mécanisme d'échange par lequel une personne physique ou morale achète à un tiers une quantité de crédits carbone qui équivaut partiellement ou totalement à une réduction à la source de ses propres émissions. Les projets de compensation par plantation d'arbres sont un exemple de projets permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.



1 Site du programme LEED : www.cagbc.org/Content/NavigationMenu2/Programmes/LEED/default.htm

2 Site du programme BOMA BEST : www.bomabest.com/fr/index_f.html

3 Site du programme Clé verte : www.greenkeyglobal.com/cleverte.asp

4 Site du programme Carbone Boréal : <http://carboreboréal.uqac.ca/faq.php#6>

Compostage⁵ :

Procédé contrôlé de décomposition par microorganismes qui consiste à soumettre des déchets agricoles ou urbains déchiquetés à diverses manipulations mécaniques et à une fermentation en aérobie, de manière à récupérer les substances nutritives et les minéraux contenus dans les matières à composter, sans toutefois que la décomposition de ces matières ne dégage de substances polluantes ou de gaz fétides.

Crédit carbone :

Un droit d'émission (ou quota) est un permis qui autorise l'émission d'une tonne de GES (mesurée en équivalent CO₂) dans l'atmosphère. Un « crédit carbone » est une reconnaissance du fait qu'une réduction équivalant à une tonne de GES (mesurée en équivalent CO₂) a déjà eu lieu. Ce crédit peut alors être utilisé par des entreprises pour se conformer à une réglementation gouvernementale (système de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions). Certaines entreprises ou citoyens peuvent également acheter ces crédits pour compenser leurs propres émissions de GES.

Déplacements écoresponsables⁶ :

Façon de se déplacer qui reflète le choix le plus économique et le plus écologique en favorisant l'utilisation du transport en commun, et ce, en tenant compte du lieu du déplacement, du temps requis pour le déplacement compte tenu du moyen de transport choisi, des frais de taxi ou de stationnement et de tous autres frais ou circonstances liés à ce déplacement. Il est recommandé d'éviter le surclassement lors de la location d'un véhicule, de favoriser le transport en commun et la visioconférence pour limiter les déplacements, ou encore d'utiliser la classe économique pour les déplacements en train ou en avion. Le véhicule personnel peut être utilisé s'il s'agit du moyen de transport le plus économique dans les circonstances.

Écoconduite⁷ :

Conduite écologique et économique qui permet de réduire la consommation de carburant tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Éviter les départs brusques, respecter les limites de vitesse et avoir des pneus bien gonflés sont des exemples qui illustrent l'écoconduite.

Économie sociale⁸ :

Secteur de l'économie se composant des activités productives des entreprises coopératives, des mutuelles, des associations et d'autres organisations assimilées sans but lucratif, qui poursuivent la réalisation à la fois d'une mission sociale et d'objectifs économiques.

Édition écologique⁹ :

Faire de l'édition écologique, c'est évaluer la pertinence d'imprimer un document.

Voici quelques trucs :

- **Repenser son besoin au lieu de tout imprimer systématiquement permet de faire une économie substantielle de papier.**
 - Par exemple : pour réviser des documents, on peut utiliser la fonction Suivi des modifications dans le menu Outils et Commentaires dans le menu Insertion afin d'éviter d'imprimer les documents pour les annoter.
- **Utiliser la fonction recto verso permet de réduire de moitié la consommation de papier.**
- **Utiliser du papier fait de fibres postconsommation nécessite une consommation beaucoup moins importante d'énergie et d'eau que l'utilisation de papier fait de matières vierges. Ainsi, son utilisation représente un engagement envers l'écocitoyenneté.**
- **Avoir un endroit où placer les mémos destinés à l'ensemble de l'unité administrative permet d'éviter que chacun des membres du personnel n'imprime le sien pour son usage personnel.**
- **Utiliser des appareils multifonctions pour numériser les documents et les transmettre en format électronique.**
- **Estimer adéquatement le nombre de copies nécessaires avant l'impression pour éviter le gaspillage.**
- **Obtenir son bulletin de paie (état de dépôt) de façon électronique par l'intermédiaire du site Mon espace permet de réduire la consommation de papier, éliminer les gaz à effet de serre et les frais d'envoi.**

5 Site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

6 Directive administrative sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents, CSPQ, octobre 2009

7 Site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

8 Site de l'office québécois de la langue française :

http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/economie_sociale.html

9 Extrait du Guide de bonnes pratiques au bureau, CSPQ :

www.cspq.gouv.qc.ca/documents/centre/cspq/Guide%20de%20bonnes%20pratiques4.pdf?MenPri=1



ENERGY STAR¹⁰ :

Au Canada, c'est l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNC_{can}) qui fait la promotion du symbole ENERGY STAR et qui contrôle son usage. De nombreux fabricants, détaillants et grossistes œuvrant dans les domaines de l'énergie, des produits efficaces et des services publics, de même que des groupes d'intérêts de l'Australie à l'Europe, reconnaissent les avantages de ce symbole pour les consommateurs et en favorisent également l'utilisation.

ENERGY STAR est le symbole international de l'excellence au chapitre de l'efficacité énergétique. En effet, les produits sur lesquels il est affiché ont fait l'objet d'épreuves suivant des procédures prescrites, démontrant ainsi qu'ils respectent ou dépassent les normes en la matière sans pour autant offrir un rendement inférieur.

Événement écoresponsable :

Événement qui, dans sa planification, sa réalisation et son évaluation, intègre les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique).

Événement zéro carbone :

Événement dont on vise à réduire l'impact en matière d'émissions de GES et qui contribue à la lutte contre les changements climatiques.

Événement zéro déchet :

Événement pour lequel on vise à réduire le plus possible l'enfouissement des matières résiduelles générées.

Fibre postconsommation :

Fibre obtenue à partir de papiers et de cartons récupérés et désencrés (desquels on a retiré l'encre et tout autre contaminant pour les réutiliser). Elle entre dans la composition des papiers et cartons recyclés, en quantité variable.

Gaz à effet de serre¹¹ :

Gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie les rayons infrarouges en provenance de la surface de la terre. La concentration accrue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, comme les gaz visés par le protocole de Kyoto (dioxyde de carbone, oxyde nitreux, méthane, hexafluorure de soufre, hydrofluorocarbure et hydrocarbure perfluoré), contribue au réchauffement climatique.

Gestion responsable d'événement :

Inscrire l'événement dans une démarche de développement durable à toutes les étapes de son organisation. Cette gestion vise à :

- **réduire les impacts négatifs de l'événement, entre autres sur l'environnement** (ex. : réduction des matières résiduelles générées, des gaz à effets de serre émis, des ressources naturelles consommées, etc.);
- **augmenter les répercussions positives de l'événement** (ex. : commerce local ou équitable, entreprise d'insertion sociale, sensibilisation, réseautage, accessibilité de l'événement, notamment pour les étudiants et les OBNL, etc.).

¹⁰ Site de l'Office de l'efficacité énergétique : www.oee.nrcan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/index.cfm?attr=0

¹¹ Site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html



Le Forest Stewardship Council (FSC)¹² :

Le FSC est une organisation non-gouvernementale, sans but lucratif, qui fait la promotion de l'aménagement forestier durable et des pratiques d'approvisionnement responsables en fibres à l'échelle internationale. Les normes FSC certifient l'aménagement forestier durable suivant dix principes d'aménagement forestier.

Il y a plusieurs types de normes FSC :

- FSC Recyclé : certifie le contenu 100 % postconsommation d'un produit en tenant compte de toutes les étapes de transformation, de la matière première jusqu'aux consommateurs.
- FSC Sources mixtes : certifie que le contenu du produit est issu de forêts bien gérées, et que celui-ci est fait de fibres recyclées et de sources contrôlées.
- FSC Pure : certifie que le contenu du produit provient directement de la coupe d'arbres de forêts bien gérées.

Marche au ralenti¹³ :

En dehors des arrêts dans la circulation, il est déconseillé de laisser tourner son moteur lorsqu'on ne roule pas. Laisser un moteur tourner pendant plus de dix secondes, lorsque la voiture est immobilisée, nécessite plus de carburant et produit plus de gaz à effet de serre que d'arrêter et de redémarrer le moteur. En tenant compte de l'usure normale du moteur lors de chaque démarrage, il est recommandé que la durée maximale d'un arrêt (en dehors de la circulation) soit de 60 secondes.

Organisme à but non lucratif (OBNL)¹⁴ :

Organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques, dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités.

Procédé sans chlore et totalement sans chlore¹⁵ :

Certification de la Chlorine Free Product Association (CFPA). La certification « Procédé sans chlore » est apposée sur les produits faits de fibres recyclées. Elle atteste que les fibres recyclées ne sont pas reblanchies avec du chlore ou avec des composés chlorés.

Le logo « Totalement sans chlore » est réservé aux produits faits uniquement de fibres vierges. Il atteste que ni chlore ni composé chloré ne sont utilisés pour le blanchiment des fibres. Les papiers recyclés ne peuvent pas être classés « Totalement sans chlore » puisque la source des fibres ne peut être établie.

Recyclé :

Tous les papiers et cartons identifiés avec le ruban de Möbius (ruban blanc sur fond noir) sont fabriqués à partir de fibres recyclées. Il peut s'agir de fibres préconsommation ou postconsommation. Les deux types de contenu peuvent être cumulés dans le pourcentage total de contenu recyclé ou identifiés séparément. Il est donc important de spécifier aux fournisseurs le pourcentage de fibres postconsommation requis pour les produits à acheter.

RéserVert¹⁶ :

RéserVert est le programme de reconnaissance en développement durable dans le secteur de l'hôtellerie québécoise géré par l'Association des hôteliers du Québec. Les établissements hôteliers participant s'investissent dans un processus évolutif visant un équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Vaisselle durable :

- Durabilité¹⁷ : Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui satisfait à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.
- Vaisselle durable : vaisselle qui répond au critère de durabilité, par exemple la vaisselle lavable et réutilisable.

12 Site de Forest Stewardship Council (FSC) : www.fscscanada.org/francais.htm

13 Site de l'Agence de l'efficacité énergétique : http://www.ecomobile.gouv.qc.ca/fr/ecomobilite/conseils/le_moteur_a_larret.php

14 Site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

15 Site de la Chlorine Free Product Association : www.chlorinefreeproducts.org/. (en anglais seulement)

16 Site du programme RéserVert : www.reservert.com/fr/index.php

17 Site de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

AUTRES CERTIFICATIONS ET ÉCOÉTIQUETTES

Alimentation



Aliments du Québec :

Cette étiquette est apposée sur des produits entièrement québécois ou dont les principaux ingrédients sont d'origine québécoise.

www.alimentsduquebec.com



Coop Bio Paysanne :

La Coopérative Bio Paysanne est le fruit du travail d'agriculteurs biologiques, membre de l'Union paysanne, qui ont choisi de s'allier afin de soutenir la mise en marché de leurs produits.

www.coopbiopaysanne.ca/



Commerce équitable :

Produit certifié équitable, un procédé priorisant le respect des travailleurs et de l'environnement.

<http://fairtrade.ca/fr>



FABQ :

L'agriculture bio : un mode de production, un mode de vie, une façon de cultiver l'avenir.

La FABQ regroupe, sur une base volontaire, plus de 200 agriculteurs et agricultrices biologiques.

www.fabqbio.ca/



Garantie-Bio et Ecocert :

Ces logos sont gérés par Ecocert Canada, un organisme privé et indépendant, et sont apposés sur des produits certifiés biologiques.

www.ecocertcanada.com



Québec Vrai :

Cet organisme certifie les entreprises de production biologique du Québec. Présente dans toutes les sphères de la production agroalimentaire, cette certification est reconnue aux échelles canadienne et américaine.

www.quebecvrai.org



Savoir-faire île d'Orléans :

Le logo Savoir-faire île d'Orléans, apposé sur les produits agricoles et transformés, garantit la provenance et le respect des normes de qualité par les entreprises locales participantes.

<http://savoirfaire.iledorleans.com/>



ÉcoLogo® :

Produit respectant les critères environnementaux établis par le programme Choix environnemental.
www.ecologo.org/fr



EPEAT® :

Produit respectant les standards IEEE 1680 établis pour l'évaluation environnementale de produits électroniques.
www.epeat.net/ (en anglais seulement)



Green Seal® :

Produit respectant les critères environnementaux établis par le programme Green Seal.
www.greenseal.org/AboutGreenSeal.aspx. (en anglais seulement)